

Guide monPortail – connexion et carte d'identité

Votre carte d'identité **n'est pas exigée** pour les activités de l'Université du 3^e âge. Elle est cependant requise si vous utilisez les services de la bibliothèque ou encore si vous êtes membre du PEPS et que votre statut d'étudiant est validé.

Si vous désirez obtenir votre carte virtuelle téléchargée sur un appareil électronique, tel qu'un téléphone intelligent ou une tablette électronique, vous devrez faire les démarches suivantes afin de vous la procurer :

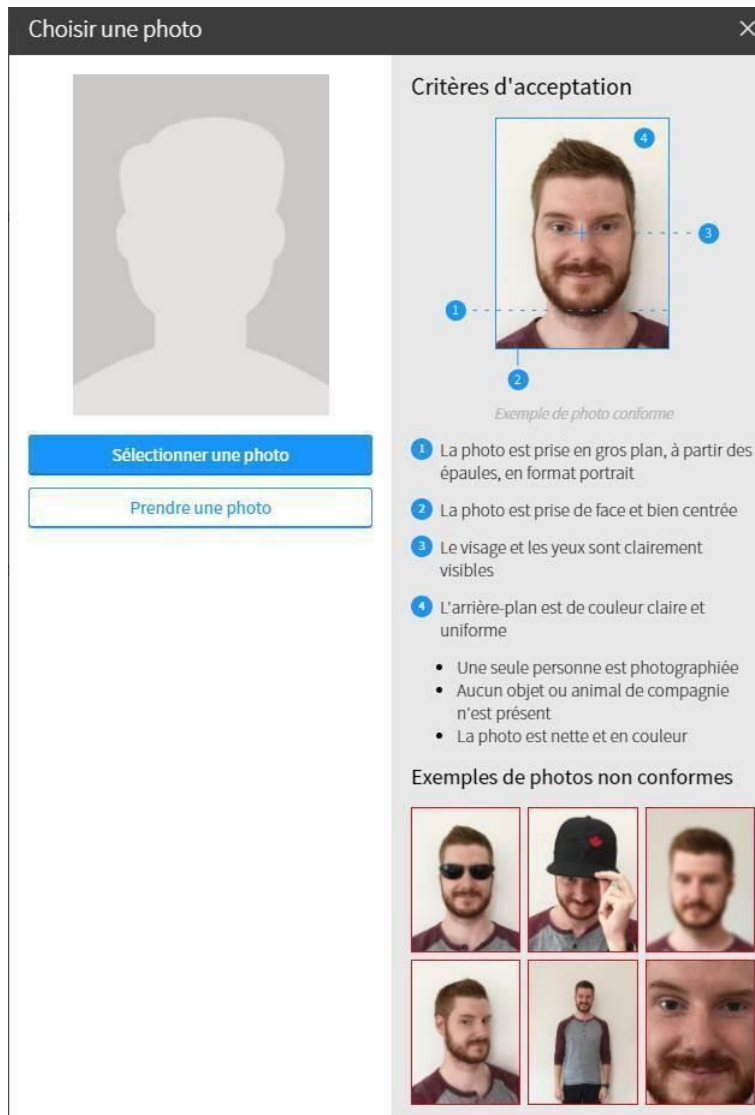
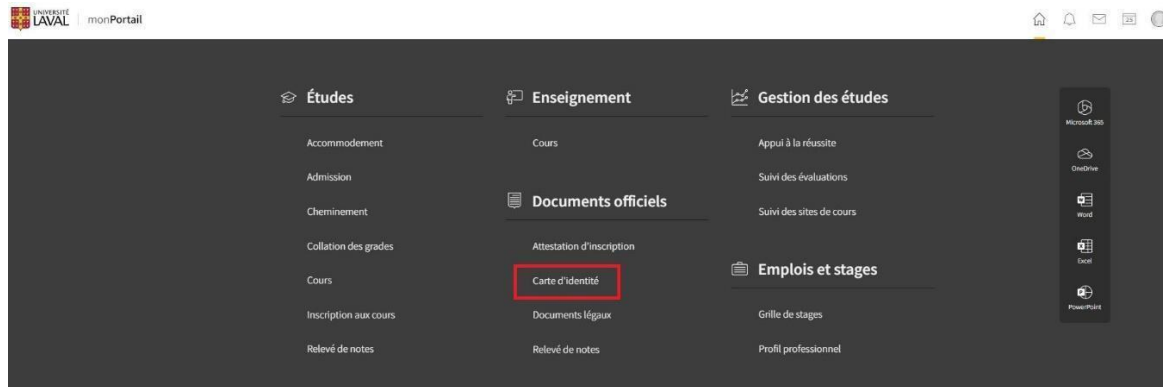
1. Communiquez avec le [secrétariat de l'UTA](#) par courriel afin d'obtenir votre identifiant de connexion à l'Université Laval (**IDUL**). Veuillez indiquer votre nom et le cours dans lequel vous êtes inscrit.
2. Une fois votre IDUL en main, vous devez créer votre mot de passe à l'adresse suivante : www.monportail.ulaval.ca/gestion-mot-de-passe/
3. Votre mot de passe créé, vous êtes maintenant prêt à vous connecter à monPortail et à suivre les instructions ci-dessous :
 - Accédez à l'adresse : www.monportail.ulaval.ca
 - Pour vous connecter, inscrivez votre **IDUL@ulaval.ca** puis votre mot de passe. **IMPORTANT : vous ne devez pas vous connecter avec votre adresse courriel personnelle.** Vous devez utiliser votre adresse courriel de l'Université Laval (votre IDUL suivi du @ulaval.ca)
 - Cliquez sur connexion

Une fois dans monPortail, cliquez sur la case au coin supérieur droit qui vous amènera à votre tableau de bord.



Guide monPortail – connexion et carte d'identité

Sous l'onglet *Documents officiels*, cliquez sur *Carte d'identité*.



Guide monPortail – connexion et carte d'identité

⚠ Le Bureau du registraire ne peut accepter la photo que vous lui avez soumise pour la raison suivante :

- Votre visage n'est pas complètement visible.

Vous devez soumettre une nouvelle photo pour obtenir votre carte d'identité. Assurez-vous qu'elle soit conforme aux critères d'acceptation.


Advenant un second refus, vous devrez contacter le Bureau du registraire.

Carte d'identité

Votre carte d'identité vous permet de vous identifier et vous donne accès à des services tels que le PEPS et la Bibliothèque.

Afin de produire votre carte d'identité, vous devez d'abord soumettre une photo.

1. Soumettre une photo




[Choisir une photo](#)

Notes légales

2. Obtenir votre carte

Vous recevrez un message important lorsque votre carte d'identité sera prête à être récupérée sur votre appareil mobile.


Choisir une photo



[Soumettre une photo](#)

[Annuler](#)

Critères d'acceptation




Exemple de photo conforme

- 1 La photo est prise en gros plan, à partir des épaules, en format portrait
- 2 La photo est prise de face et bien centrée
- 3 Le visage et les yeux sont clairement visibles
- 4 L'arrière-plan est de couleur claire et uniforme

- Une seule personne est photographiée
- Aucun objet ou animal de compagnie n'est présent
- La photo est nette et en couleur

Exemples de photos non conformes



Guide monPortail – connexion et carte d'identité



✓ Vous avez soumis votre photo avec succès!
Vous devrez présenter votre carte virtuelle sur un appareil mobile. Vous recevrez un message important lorsqu'elle sera disponible.

Si le message important que vous recevez est le suivant, c'est que la photo ne répondait pas aux normes prescrites. Il faut reprendre la procédure plus haut et soumettre à nouveau une photo, pour validation par le Bureau du registraire.



De : Notifications monPortail <nepasrepondre@monportail.ulaval.ca>
Envoyé : 27 août 2020 13:41
À : Manuel Grenier <manuel.grenier@dti.ulaval.ca>
Objet : Carte d'identité virtuelle

Bonjour Manuel Grenier,

Votre photo a été approuvée. Vous trouverez votre carte d'identité virtuelle dans la section « Documents officiels » de monPortail.

[Consulter votre carte d'identité virtuelle](#)

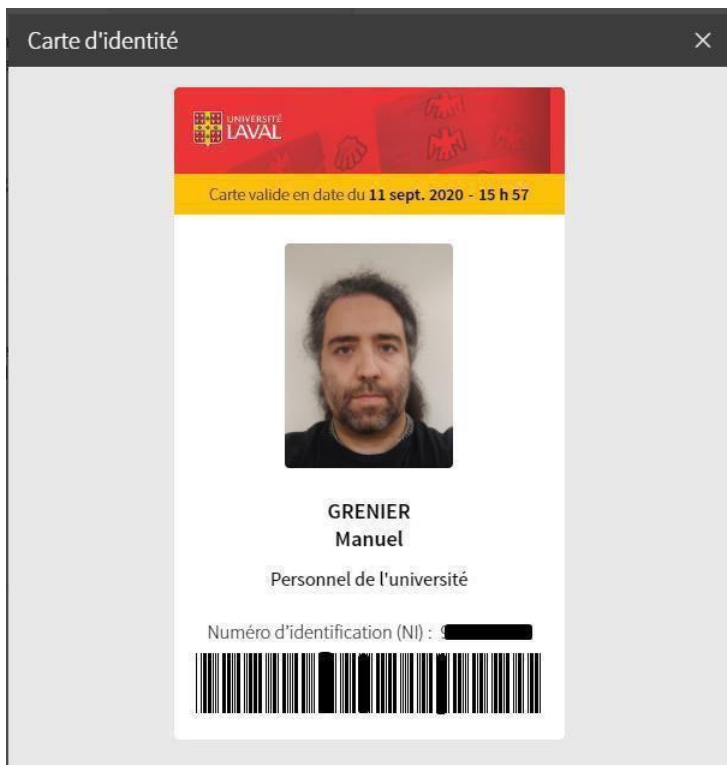
Cordialement,
Bureau du registraire

Cette notification a été envoyée par monPortail. Veuillez ne pas répondre au présent courriel.

[Modifier mes préférences de notification](#)

Guide monPortail – connexion et carte d'identité

Lorsque vous recevrez le message suivant, vous pourrez utiliser votre carte virtuelle.



Carte d'identité

Qu'est-ce que c'est?

Votre carte d'identité permet de vous identifier lors d'événements et vous donne accès à certains services sur le campus universitaire.

Où et quand l'utiliser?

- Au PEPS
- À la Bibliothèque
- Lors de certains événements, tel un colloque ou un congrès
- À certains comptoirs de services sur le campus

[Voir un exemple](#)



Carte d'identité virtuelle

Votre carte d'identité est maintenant disponible en format virtuel, accessible en tout temps sur tous vos appareils mobiles. Vous pouvez la visualiser directement ici ou dans l'application mobile monPortail.



[Carte d'identité virtuelle](#)

Notes légales

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la carte virtuelle, écrivez au Bureau du registraire.

Bureau du registraire : reg@reg.ulaval.ca